



# Villejust Informations

## A la Une...

### A L'ALSH...

Durant les vacances, les enfants d'élémentaire se sont essayés au tournage de fausses pubs qui ont été diffusées le dernier jour à l'ensemble de l'Accueil de Loisirs.

Les maternelles ont présenté aux autres enfants un petit spectacle sur la comptine "promenons nous dans les bois".

La sortie des vacances s'est faite au cinéma des Ulis pour aller voir le film "tous en scène".



publicité



### Dans ce numéro

Infos Administratives	2
Cadre de Vie	3
Associations, Loisirs...	4 à 7
Informations Pratiques	8

## MAIRIE FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX



En raison des fêtes de Pâques à venir,  
Les Services Administratifs et Techniques de la Mairie ainsi que la Bibliothèque seront fermés :  
- Le samedi 15 avril 2017 – *Fermeture exceptionnelle* - Le lundi 17 avril 2017 – *Lundi de Pâques*



## SERVICE SCOLAIRE RAPPEL : INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2017/2018



Il est rappelé aux familles d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s)  
jusqu'au 31 mars 2017 (voir Villejust Informations n° 434)

Pour plus de renseignements, contacter le Service Scolaire au 01.69.31.74.42.

## CALENDRIER DES ELECTIONS EN 2017 (RAPPEL)



### ELECTION PRESIDENTIELLE

L'élection du Président de la République se déroulera en deux tours de scrutin :

- premier tour : dimanche 23 avril 2017
- second tour : dimanche 7 mai 2017

Le Président de la République est élu pour 5 ans.

Tout candidat à la présidentielle doit obtenir le parrainage d'au moins 500 élus.

### ELECTIONS LEGISLATIVES

Les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale remettront leur mandat en jeu :

- premier tour : dimanche 11 juin 2017
- second tour : dimanche 18 juin 2017

Les députés sont élus pour 5 ans.



## DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

### CHANGEMENT DEPUIS LE 28 FEVRIER 2017



Depuis le 28 février 2017, dans le département de l'Essonne, les demandes de Carte Nationale d'Identité, comme les demandes de passeport, sont déposées dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil, énumérées ci-après :

Angerville, Arpajon, Athis-Mons, Brétigny-sur-Orge, Breuillet, Brunoy, Corbeil-Essonnes, Dourdan, Draveil, Etampes, Etréchy, Evry, Gif-sur-Yvette, La Ferté-Alais, Les Ulis, Longjumeau, Massy, Mennecy, Montgeron, Milly-la-Forêt, Morangis, Palaiseau, Ris-Orangis, Savigny-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Viry-Chatillon, Yerres.

Depuis cette date, les demandes de CNI et de passeports sont déposées auprès des mairies des communes équipées d'un dispositif de recueil quelle que soit la commune de résidence du demandeur.

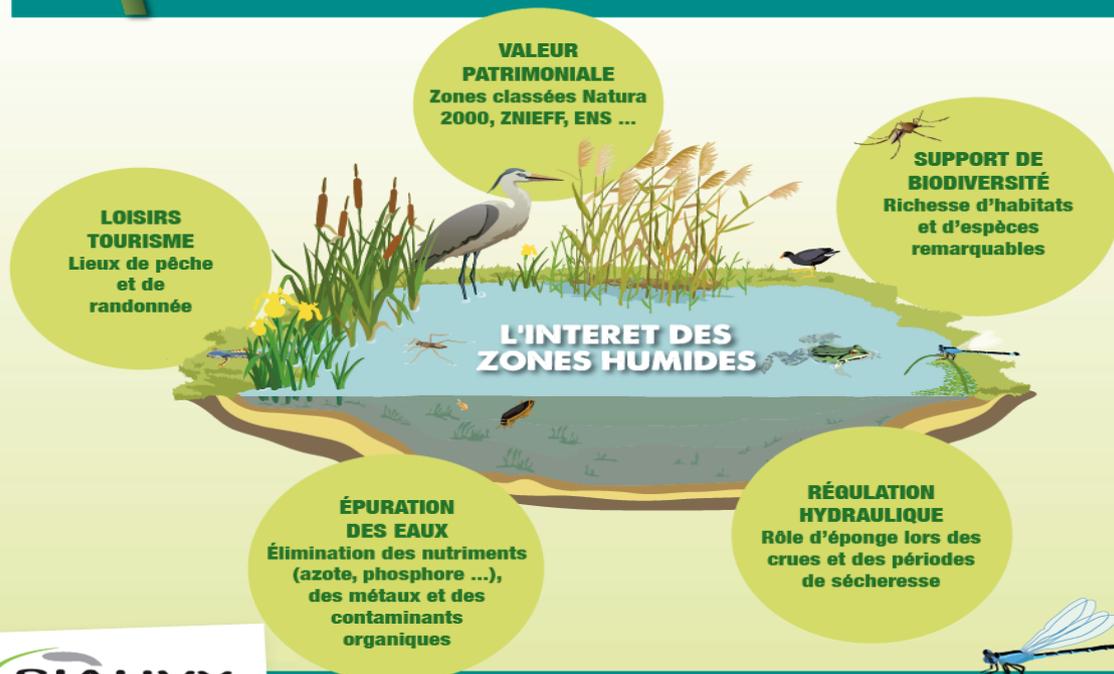
La remise de la Carte Nationale d'Identité et du passeport s'effectue auprès de la mairie de dépôt de la demande.





# ZONES HUMIDES DES ESPACES A PRESERVER

Au cours du siècle dernier plus de la moitié des milieux humides a été détruite. Ces milieux sont encore aujourd'hui menacés en raison de l'urbanisation, de l'intensification de l'agriculture ou encore des pollutions. Les zones humides sont pourtant essentielles pour la biodiversité qu'elles hébergent et pour la maîtrise des crues.



Pour toute question concernant une zone humide :  
01 69 31 72 10  
infos@siahvy.fr

[www.siahvy.fr](http://www.siahvy.fr)



## Cadre réglementaire de la protection des zones humides

Tout projet d'aménagement impactant les zones humides, publiques et privées, est soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Code de l'environnement Article R214-1 rubrique 3.3.1.0).

Les dispositions du SDAGE Seine Normandie et du SAGE Orge-Yvette réglementent également l'impact de travaux sur les zones humides à travers le principe d'ERC (Eviter, Réduire, Compenser).



RAMASSAGE DES DECHETS VEGETAUX



**Tous les mardis après-midis à compter du 7 mars**

Les sacs à végétaux sont à retirer à l'accueil de la mairie aux horaires habituels d'ouverture.



ACTION SECURITE ROUTIERE, VILLEJUST SE MOBILISE

## CRITERIUM DU JEUNE CONDUCTEUR SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 MARS 2017 AU GYMNASSE DE LA POUPARDIERE

GRATUIT

UN ATELIER PRATIQUE par tranche d'âge où les enfants pourront prendre les commandes de **QUADS (6-8 ANS)**, **VOITURES (9-11 ans)** et **SCOOTERS (12-14 ans)** tous électriques, ainsi qu'un **ATELIER THEORIQUE** « cours vidéo » animé par un moniteur diplômé



**L'ATELIER PRATIQUE ET  
L'ATELIER THEORIQUE  
dureront 1h00.**



**25 enfants par session**

Organisation d'une FINALE le dimanche à 15h45 des premiers de chaque catégorie

### PLANNING:

Samedi 25 mars 2017

10H00 à 11H00	6 à 8 ans
11H00 à 12H00	9 à 11 ans
13H30 à 14H30	9 à 11 ans
14H45 à 15H45	12 à 14 ans
15H45 à 16H45	12 à 14 ans

Dimanche 26 mars 2017

10H00 à 11H00	6 à 8 ans
11H00 à 12H00	9 à 11 ans
13H30 à 14H30	9 à 11 ans
14H45 à 15H45	12 à 14 ans
15H45	FINALE

**\*Pour participer au critérium, choisissez un créneau horaire selon l'âge de votre enfant et remplissez le coupon d'inscription ci-dessous.**

**\*A la suite de votre inscription vous recevrez par mail ou par courrier votre confirmation d'inscription vous indiquant le jour et l'heure de passage.**

### ATTENTION

seuls 25 enfants par session, inscriptions par ordre d'arrivée et selon les possibilités. Si la session que vous choisissez est déjà complète nous vous proposerons un autre créneau horaire.

L'autorisation parentale obligatoire est à remplir également.

Pour rappel, bien que la municipalité ait contracté une assurance lui permettant d'assurer ces journées, nous vous rappelons que chaque participant doit posséder une assurance responsabilité civile en cas de problème.

✂

Coupon d'inscription à retourner **IMPERATIVEMENT** avant le **17 MARS 2017** en Mairie

ENFANT	
NOM	
PRENOM	
AGE	
<b>JOUR CHOISI</b>	
<b>CRENEAU HORAIRE CHOISI</b>	
ADRESSE POSTALE	
Mail	
Téléphone portable des parents	

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) .....

Demeurant .....

**Autorise mon fils ou ma fille** ..... à participer aux épreuves du critérium du jeune conducteur organisé par la commune de Villejust

A ..... Le .....

Signature



CHASSE A L'ŒUF AU CHÂTEAU DU BOIS COURTIN



Enfants âgés  
de 2 à 6 ans

**CHASSE  
À L'ŒUF !**

**LE DIMANCHE 16 AVRIL 2017**

**A 10h**

**Le dimanche 16 avril 2017  
à 10h**

**DANS LE PARC DU CHÂTEAU  
DU BOIS COURTIN**

Organisée par la Municipalité en collaboration avec l'APE

## REGARDS EN ARRIERE



## HYDROGRAPHIE DE VILLEJUST

De par la nature argileuse de son sous-sol, le territoire de Villejust est humide. La couche de ce sédiment issu de l'altération des roches est épaisse de plusieurs mètres, notamment à La Poitevine et à Fretay. Elle retient l'eau, favorise l'humidité du sol et la création de mares. Il est impossible d'y creuser sans précautions caves et sous-sols qui s'empliraient d'eau en hiver.



Mare de la ruelle - Fretay

En 1899, l'instituteur **Eugène Reyboubet** écrivait au sujet de l'hydrographie de la commune : « *Le pays manque d'une véritable eau potable. Elle est lourde, indigeste, séléniteuse<sup>1</sup> à un haut degré ... Le seul cours d'eau du pays est un ruisseau, le Rouillon, formé par les pleurs de la terre et qui prend sa source aux approches du hameau de Courtabœuf. Son lit est à sec pendant les trois quarts de l'année. Il traverse la commune de La Ville-du-Bois, Ballainvilliers et va confluer avec l'Yvette près de Gravigny dans la commune de Longjumeau. Il y a de nombreuses mares qui servaient autrefois à rouir le chanvre.* »



Mare des champs - La Poitevine

Il est donc attesté que de nombreuses mares ont existé à Villejust et servaient autrefois à rouir le chanvre ou fournir des sangsues aux apothicaires de la capitale au 18<sup>ème</sup> siècle. On en dénombrait une vingtaine au 19<sup>ème</sup> siècle, mais presque toutes ont disparu. Ne subsistent au hameau de Fretay que celle anciennement nommée la **mare du Lavoir** et la **mare de la Ruelle**. L'origine du mot ruelle pourrait être celle définie au 17<sup>ème</sup> siècle dans le dictionnaire d'A. FURETIERE : *Dégagement d'une grande rue. Il y a toujours plusieurs ruelles vers la rivière pour aller commodément à l'eau.* L'impasse **de la Ruelle** conduit à cette mare toujours existante.

A La Poitevine, on trouve la **mare de La Poitevine** ou **mare des Champs** selon d'anciens plans cadastraux.

## Mais qu'appelle-t-on une mare ?

Une mare est une pièce d'eau (pérenne ou non, naturelle ou non), peu étendue et de faible profondeur. Contrairement aux

étangs, les mares n'ont généralement pas d'exutoires. Les étangs sont souvent alimentés par une source ou un ruisseau, sont souvent artificiels et barrés par une chaussée, un seuil ou un bief qui permet de les vider si besoin.



Mare du lavoir - Fretay

Les mares servaient de réserve d'eau. Vitales pour les agriculteurs, notamment là où les cours d'eau manquent et où la nappe phréatique est peu accessible. Elles ont longtemps été utilisées pour abreuver les animaux, lutter contre les incendies ou pour les besoins domestiques. Elles furent aussi utilisées pour le rouissage du lin ou du chanvre, comme réserve d'eau pour les forges, pour l'assouplissement des osiers de vannerie, bassins de pisciculture ou viviers d'où tirent probablement leurs noms les fermes du **Petit** et du **Grand Vivier** à Villejust.

## Les puits

L'eau de ces mares étant impropre à la consommation humaine, la Municipalité entreprit la construction d'un réseau d'eau potable dans les années 1920-1930. L'entretien de ces mares fut également l'occasion de petites querelles entre la Municipalité et les riverains. Par exemple, lors des curages ou bien au sujet d'égouts qui s'y déversaient au point d'y interdire en 1931 le lavage du linge. Les puits fournissaient l'eau potable avant la mise en place du réseau de distribution de l'eau. L'existence de nombreux puits est attestée, notamment à La Poitevine dont certains sont encore en eau de nos jours.

**Eugène Reyboubet** poursuit : « *Dans le chœur de l'église, sous une dalle<sup>2</sup>, se trouve un puits banal profond, où les habitants avaient le droit de prendre de l'eau lorsque la sécheresse avait tari les leurs. La margelle de ce puits était fermée par un couvercle en bois à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.* »

NDLR : Ce puits aurait été comblé dans les années 1960 mais cela semble peu probable. Nous pensons que ce puits ne l'est pas, qu'il a été certainement recouvert par une dalle mais est encore en eau. Cette hypothèse a été confirmée par un ancien agriculteur de Villejust qui nous a indiqué qu'un puits ne se comble jamais, ne serait-ce que pour des raisons d'assainissement et de salubrité de la construction. Il serait situé légèrement à gauche de l'axe de la nef lorsque que l'on regarde le chœur, devant la marche qui permet de monter vers l'autel. Ce puits fut cité et qualifié de profond par l'historien **l'Abbé Lebeuf** au 18<sup>ème</sup> siècle.

Une autre hypothèse est possible. Ce puits a pu être établi à l'extérieur de l'église primitive afin de fournir de l'eau potable aux habitants. L'étude de la forme du puits, carré ou rond, les matériaux utilisés, l'appareillage de la maçonnerie et de son contenu permettraient d'en savoir un peu plus.

Pour Regards en arrière, Thierry ETIENNE – Isabelle VIDARTE-PEREZ

<sup>1</sup> Eau qui contient du sulfate de calcium ; eau dure, qui ne cuit pas les légumes et ne dissout pas le savon.

<sup>2</sup> Une notice historique de 1994 fait état d'un puits sous une dalle située dans le chœur de l'église. La localisation de ce puits est assez incertaine.

## Associations, loisirs, culture



### ASSOCIATION DE PÊCHE DES 2 LACS

Le rempoissonnement a attiré beaucoup de monde, grands et petits sont venus profiter du spectacle.

Les enfants ont été très heureux et ont promis de revenir la prochaine fois.

**L'ouverture de la pêche aux 2 lacs est prévue le 4 mars 2017  
à partir de 8h.**



Pour tous renseignements : Alain Débordes - 06.30.52.31.10



### JUDO CLUB DE VILLEJUST

#### SELF DEFENSE

Les prochaines dates de stage à ne surtout pas manquer : Dimanche 12 mars, dimanche 14 mai et dernière session le dimanche 11 juin 2017.

N'hésitez pas à nous contacter, [judoclub.secretariat@gmail.com](mailto:judoclub.secretariat@gmail.com)  
Arnaud au 06 15 37 67 68 pour le judo et pour la self renseignements au 06 27 87 10 56  
Retrouvez toutes les infos sur notre site : [www.judoclubvillejust.com](http://www.judoclubvillejust.com)

### RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 13 mars	lieu non précisé	André
Lundi 20 mars	lieu non précisé	Martine et Christian Bizet
Lundi 27 mars	lieu non précisé	Annick
Lundi 03 avril	lieu non précisé	Marcelle
Lundi 10 avril	lieu non précisé	Marcelle

RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34.

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site [www.randulis.com](http://www.randulis.com)



## Associations

Pour la parution du n° 436,

les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le

**Lundi 13 mars 2017**

## Ramassage des encombrants

**Vendredi 10 mars 2017**

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet :

[www.mairie-villejust.fr](http://www.mairie-villejust.fr)



## Horaires d'ouverture de la mairie (services fermés au public le mercredi)

Accueil - CNI - sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales - Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Urbanisme	01.69.31.74.46
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82

## Bureau Municipal

Serge PLUMERAND	Maire	
Igor TRICKOVSKI	1 <sup>er</sup> Adjoint	Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale, Culture
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2 <sup>ème</sup> Adjointe	Finances, Affaires Scolaires et Péricolaires
Didier MEZIERES	3 <sup>ème</sup> Adjoint	Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux
Estelle QUADJOVIE	4 <sup>ème</sup> Adjointe	Communication, Information, Jeunesse
Sauveur CONCORDIA	5 <sup>ème</sup> Adjoint	Environnement, Développement Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Pascale BABOIN - Cabinet du Maire - 01 69 31 74 41

Email : [cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr](mailto:cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr)

### Conception et rédaction :

Liliane GASPARIK

### Contact :

[gasparik.liliane@mairie-villejust.fr](mailto:gasparik.liliane@mairie-villejust.fr)

